



NOTE DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

Afin d'aider à la constitution des dossiers CCI et réduire le taux d'échec, le Secrétariat général a l'honneur de porter à l'attention des éventuels candidats, les recommandations issues de la 42^e session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI), tenue en visio-conférence, du 17 septembre au 07 octobre 2020 :

Ces recommandations ont été validées par le CCG lors de sa réunion du 09 octobre 2020 par visio-conférence. Il s'agit de :



- bien lire et comprendre le guide ;
- respecter scrupuleusement les critères édictés dans le guide d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheur ;
- bien confectionner le dossier et procéder à l'enregistrement des dossiers, dans les fichiers spécifiques générés par la plateforme ;
- se rapprocher des membres des CTS locaux et de la commission institutionnelle pour la confection des dossiers ;
- renseigner obligatoirement tous les champs d'informations de la plateforme ;
- poster correctement sur la plateforme toutes les thèses (d'exercice, ès sciences, etc.) soutenues ;
- vérifier les fichiers téléchargés avant la validation ;
- veillez qu'avant validation, les documents qui nécessitent une signature en disposent. En effet, les clés ne sont plus utilisées lors de l'analyse des dossiers ;
- publier les résultats de ses travaux dans son champ disciplinaire pour des raisons de traçabilité de son évolution scientifique et d'une bonne lisibilité de son dossier de candidature ;
- catégoriser chaque article en revue indexée ou à comité de lecture. Apporter la preuve de l'indexation des revues ;
- mettre en évidence les productions scientifiques (publications, brevets, etc.) qui doivent être prises en compte pour le grade sollicité ;
- produire une traduction certifiée dans l'une des langues officielles du CAMES, lorsqu'on publie dans une langue autre ;
- ne pas utiliser des revues de qualité douteuse notamment avec des délais de publication inférieurs à un mois ;
- indiquer pour l'inscription sur la LAFPT/LAFDR dans la partie "liste des publications" le ou les article(s) co-publiés avec le/la ou les doctorant(e)(s), tirés de la ou des thèse(s) dirigée(s) ou codirigée(s) ;



- produire obligatoirement pour les inscriptions sur la LAFPT/LAFDR, des attestations/certificats de prise de service en bonne et due forme et le document de syllabus de cours ;
- porter le cachet de l'institution ainsi que la date de parution des fiches techniques validées ;
- présenter la preuve d'une communication à au moins une rencontre scientifique (congrès, journées scientifiques, colloques,), dans sa spécialité, avec une preuve de participation délivrée par les organisateurs pour le passage aux grades de MC/MR et PT/DR ;
- présenter les preuves d'inscription en thèse, année par année de la première année à la soutenance pour les thèses encadrées pour les grades PT/DR ;
- indiquer clairement dans la partie "Activités pédagogiques" (avec preuve à l'appui) la charge horaire annuelle obligatoire dévolue à chaque enseignant-chercheur et chercheur, en vigueur dans son institution, et ce, en fonction des grades académiques.

Fait à Ouagadougou, le 23 octobre 2020

Le Secrétaire Général, Grand Chancelier
de l'OIPA/CAMES, Président de la
Commission d'Ethique et de déontologie



Professeur Bertrand MBATCHI



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2020-2022